

Le SCOT : Le Schéma de Cohérence Territoriale



- 8 intercommunalités et une communauté d'agglomération
- 154 259 habitants en 2016

Le SCOT, C'EST QUOI ?

Un document d'urbanisme qui définit un projet d'avenir durable pour le territoire à l'horizon 2035

UN SCOT, POURQUOI ?

Parce qu'un habitant ne va pas nécessairement travailler, faire ses achats, ou se divertir dans la commune ou la communauté de communes où il réside, le développement du territoire doit être planifié à une échelle plus large.

Le SCOT assure ainsi une cohérence du développement dans le quotidien des habitants et des personnes qui travaillent sur le territoire : le logement et le cadre de vie, l'environnement, l'agriculture, les déplacements, le commerce, le développement économique et touristique, ...



Les 3 Axes du PADD :

- Axe 1:** Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire
- Axe 2:** Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté
- Axe 3:** Gérer durablement les ressources du territoire: un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie



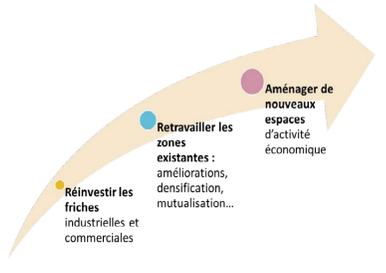
Les objectifs clés du PADD en 2035 :

- +14 760 habitants
- + 10 530 logements et reconquête de 18% de logements vacants
- + 10 650 emplois

Axe 1: Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire

- Développer l'attractivité du territoire en misant sur l'ouverture et les flux**
 - Conforter la dynamique de développement et développer les interconnexions internes et externes (infrastructures, réseaux de services, santé et de formation ...)
- Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique**
 - Desservir en totalité le territoire en Très Haut Débit
 - Permettre à l'ensemble du tissu économique de bénéficier des nouveaux usages numériques
- Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant**
 - Développer l'offre de formation et d'enseignement supérieur autour des trois polarités (Rodez, Villefranche et Decazeville-Aubin)
- Développer une politique culturelle pour tout le territoire**

- Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification**
 - Renforcer l'attractivité économique en soutenant l'innovation et la diversification
 - Permettre un "parcours résidentiel" économique sur le territoire
 - Créer une cohérence et une mise en réseau entre les espaces d'activité à l'échelle du territoire



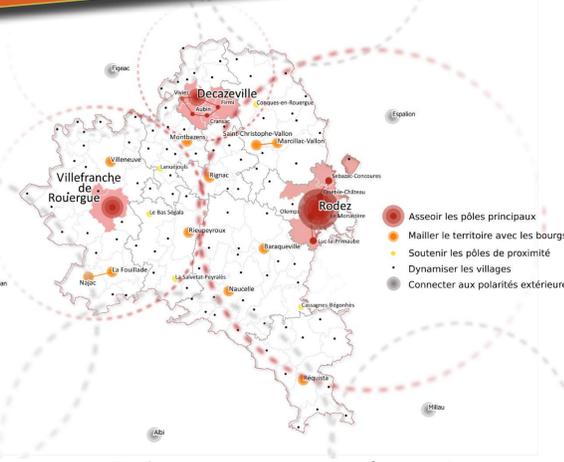
- Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire**
 - Renforcer l'offre touristique en favorisant sa diversité et sa qualité
 - Accroître la notoriété des sites



- Accompagner les mutations de l'économie agricole**
 - Garantir la pérennité de l'agriculture
 - Développer l'économie agricole
 - Accentuer les efforts pour une agriculture respectueuse de l'environnement

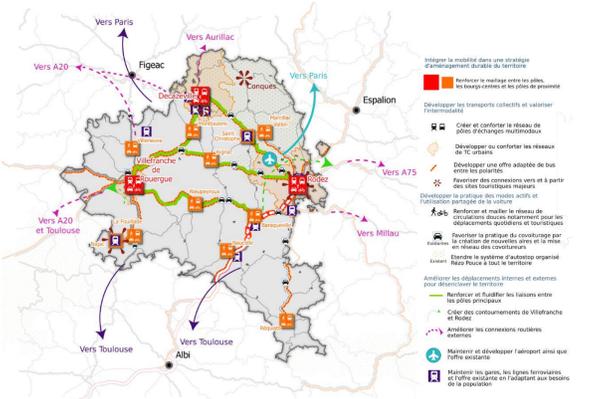
Axe 2: Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté

- Assurer une répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services**
 - Assurer un équilibre géographique des différentes fonctions du territoire à travers les différents niveaux de polarités
- Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain**
 - Accueillir 14 760 nouveaux habitants en 2035 (soit atteindre 170 300 habitants)
 - Développer une politique d'économie de l'espace (densité adaptée, reconquête des logements vacants, division parcellaire/densification, urbanisation des dents creuses...);
- Reconquérir les centres-villes et centres-bourgs**
 - Affirmer le rôle des centres
 - Relocaliser les commerces, équipements publics, services, activités artisanales
 - Développer une politique de l'habitat



- Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones d'activités commerciales périphériques**
 - Revitaliser et conforter les centres-villes des pôles, des bourgs et des villages
 - Maintenir l'équilibre commercial selon la polarisation existante
 - Soutenir l'activité commerciale locale et favoriser le commerce de proximité
 - Améliorer la qualité et l'insertion paysagère des espaces commerciaux

- Favoriser les mobilités des personnes et des marchandises tout en maîtrisant les impacts environnementaux**
 - Intégrer la mobilité dans une stratégie d'aménagement durable du territoire
 - Développer les transports collectifs et l'intermodalité
 - Développer la pratique des modes actifs et l'utilisation partagée de la voiture
 - S'engager dans un "smart-territoire" pour améliorer l'information et développer des outils de mise en réseau
 - Améliorer les déplacements internes et externes pour désenclaver le territoire



Axe 3: Gérer durablement les ressources du territoire: un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie

- S'engager dans la transition énergétique: vers un « Territoire à énergie positive »**
 - Réduire la consommation énergétique du territoire et améliorer l'efficacité énergétique
 - Développer la production d'énergies renouvelables locales
 - Adapter le territoire et les activités socio-économiques face aux changements climatiques
- Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le centre ouest aveyron**
 - Préserver les éléments constitutifs du paysage en s'appuyant sur un modèle de développement respectueux
 - Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des cœurs de villes et villages
- Maîtriser les pollutions et les risques**
 - Assurer une protection maximale des personnes et des biens
 - Limiter les pollutions de l'air, de l'eau, des sols et réduire les nuisances sonores
- Assurer la préservation des ressources naturelles**
 - Gérer durablement la ressource en eau pour répondre aux différents usages et anticiper les risques de tension
- Favoriser une gestion durable de la ressource forestière**
- Assurer la préservation des richesses écologiques**
 - Préserver les milieux naturels et la biodiversité
 - Valoriser la nature considérée comme ordinaire
- Prévoir les conditions d'une limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets**

